	Koningin Elisabeth Instituut Dewittelaan 1 B-8670 Oostduinkerke 7.10676.43

1. Objectif de la déclaration d'admission: permettre de faire des choix en toute connaissance de cause par la communication des informations relatives aux conséquences financières de l'admission

Toute hospitalisation entraîne des frais. En tant que patient, vous pouvez faire certains choix qui ont une influence considérable sur le prix final de votre séjour à l'höpital. Ces choix, c'est au moyen de la présente déclaration d'admission que vous les faties. Il est donc très important qu'avant de la compléter et de la signer, vous lisiez minutieusement le document explicatif reçu en même temps. En cas de questions, n'hésithez pas à prendre contact avec le Service Facturation Patients par e-mail tarificatie@kei.be ou par telephone 058 22 16 32.

2. Choix de la chambre

La possibilité de choisir librement mon médecin n'est en rien limitéé par le type de chambre que je choisis.

Je souhaite être admis et soigné en :

☐ **chambre à deux lits** sans suppléments d'honoraires et sans suppléments de chambre

☐ **chambre individuelle,** avec un supplément de chambre de **55.00 euro** par jour
Je sais qu'en cas d'admission en chambre indviduelle, les médecins traitents peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 100% du tarif légal des prestations médicales

3. Admission d'un enfant accompagné d'un parent

☐ Je souhaite que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné au tarif légal, sans supplément de chambre et sans supplément d'honoraires..
Je sais que l'admission se fait en chambre commune.

☐ Je souhaite expressément que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné en chambre indivduelle, sans suppléments de chambre.
Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 100% du tarif
légal des prestations médicals. Mes frais de séjour en tant que parent accompagnant (notamment lit, repas, boissons,…) seront à ma charge au tarif
indiqué dans le récapitulatif des prix des biens et services courant.

4. Acompte

☐ Je paie …… euros d'acompte pour mon séjour.

Cette déclaration d'admission signée sert de récépissé de l'avance versée. L'avance sera déduite du montant total de la facture du patient lors du règlement final.

5. Conditions de facturation

Tous les frais d'hôpital seront facturés par l'hôpital. Ne payez jamais directement au médecin! Les conditions générales de facturation sont reprises dans un autre document signé par mes soins et valide pour toutes les factures échues au moment de cette signature e pour toutes les factures futures. Chaque patient a le droit d'obtenir des informations sur les conséquences financières d'une hospitalisation et du type de chambre qu'il a choisi. Chaque patient a le droit d'être informé par le médecin concerné des frais qui seront à sa charge pour les traitements médicaux à prevoir. J'ai reçu, en annexe à la présente déclaration (dans la farde d'accueil), un document explicatif faisant mention des suppléments de chambre et d'honoraires. Le récapitulatif des prix des biens et services proposés à l'hôpital peut y être consulté. Je sais que tous les frais ne sont pas prévisibles.

Fait en deux exemplaires à Oostduinkerke, le ……./……./…….. .

Pour le patient ou son représentant Prénom, nom du patient ou de son représentant (avec n° de RN)	Pour l'hôpital pour Gerd Callewaert, directeur Général

Ces informations d'ordre personnel vous sons demandées par le gestionnaire de l'hôpital en vue de traitement corrct de votre dossier et de la facturation de votre séjour à l'hôpital. La loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée vous autorise à consulter vos données et à les corriger. J'authorise au les docterus en KEI peuvent consulter mon dossier médical à la clinique AZ West- Veurne.